

La lutte collective paie toujours.

Démonstration en quatre pages.

Si chacun ou chacune, se dit qu'il ou elle aimerait mais qu'il ou elle ne peut pas se permettre de manquer le travail, d'aller dans la rue dire non à quelque chose qui le ou la chiffonne, voire qui l'estomache - parce que, vraiment, ces derniers temps, ils y vont fort ! -, si chacune ou chacun d'entre nous n'ose pas - ça fait mauvais genre, le patron ou même les collègues risquent de me prendre pour un(e) cinglé(e), un(e) rebelle, je risque d'y laisser des plumes - ou n'ose plus - j'ai donné, j'en ai marre, on dirait que ça ne sert à rien, on ne sera jamais tranquille -, chacun et chacune d'entre nous le sait : il n'y a qu'ensemble que l'on y arrivera.

Quelle que soit la lutte, quel que soit l'enjeu, c'est collectivement que l'on pèse, nous qui n'avons ni les millions ni les "bons" amis ; notre force, c'est le collectif. Et quand on s'y met, ça marche, on gagne ! Parfois la victoire est totale, parfois on n'arrive qu'à éviter le pire, et c'est déjà beaucoup.

Toujours on gagne en rencontres, en échanges, en disputes instructives, en débats, en amitiés, en l'envie de continuer parce que nos luttes sont justes et qu'allez savoir pourquoi, ça fait du bien d'oser dire non, ou d'oser dire que l'on veut ce qu'il y a de mieux pour nous. Ces luttes sont justes pour nous, mais aussi pour les autres, que la société actuelle, pleine d'injonctions martelées partout et tout le temps - "Achète-ci", "Fais pas ça", "Dépêche toi", "Ne pense pas, c'est fatigant et on le fait pour toi." - nous fait oublier. Cet autre que je vais aider aujourd'hui en contribuant comme je peux à la caisse de grève ou simplement en l'encourageant (même si c'est un(e) cheminot(e) qui m'a fait attendre 3 heures le prochain train, oui oui), cet autre se bat aussi

un peu pour moi. En disant non à l'absurde d'une proposition de loi ou en exigeant, pour elle ou lui, de meilleures conditions de travail, c'est un peu de mes droits qu'il ou elle protège, c'est un peu de mes acquis qu'il ou elle permet de préserver voire même, rêvons un peu, c'est un peu grâce à lui ou elle que j'obtiendrai de nouveaux droits. Manifester, participer à un rassemblement, à un blocage, à une AG, c'est aussi retrouver l'autre, les autres, le sens du collectif, de l'entraide, de la débrouille ensemble, de l'envie de partager, du plaisir qu'un ou qu'une autre partage avec moi ce qu'il ou qu'elle a ou sait, c'est [re]trouver le collectif dans une société qui nous enseigne, de gré ou de force, l'individualisme.

Les luttes collectives sont, historiquement, les lieux et les temps qui ont permis aux peuples de se réapproprier un peu de souveraineté sur leurs vies qui, régulièrement, se retrouvent accaparées par et pour quelques-uns.

Nous avons tenté, dans les pages qui suivent, de revenir sur quelques mouvements collectifs et sur les libertés et les droits qu'ils ont arrachés, parfois difficilement, dont nous profitons pour l'essentiel toujours.

Bonne lecture et rendez-vous le 15 septembre, dans la rue !





1936 : Les congés payés, entre autres ...

Le 3 mai, le Front Populaire gagne les élections et provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleur-euses. Mouvements de grèves et occupations pacifiques des usines entraînent plus de 2 millions de travailleur-euses dans une lutte pour de meilleures conditions de travail et l'ouverture de négociations avec le patronat. La France est paralysée et, sous la pression du nouveau gouvernement, des discussions s'engagent.

Dans la nuit du 7 au 8 juin, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les **accords dits de Matignon**, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale du Patronat Français et la Confédération Générale du Travail. Ces accords prévoient la **généralisation des conventions collectives**, la **création des Délégué-es du Personnel** et une **augmentation de 12% des salaires**.

Mais ce qui marque l'esprit des Français-es reste l'instauration de la semaine de **40 heures** (revoquée en 1938) et de **deux semaines de congés payés**.

1968 : une multitude de conquêtes

Grèves dans les universités et les usines. Les **accords de Grenelle** instaurent le **relèvement du SMIG de 25%**, l'**augmentation des salaires de 7%**, la **réduction de la durée du travail avec une moyenne de 43 heures en vue d'aboutir à la semaine de 40 heures**, le libre exercice du droit syndical dans les entreprises, l'aménagement des allocations familiales et la réforme des allocations de salaire unique, l'augmentation de la prestation minimum versée aux personnes âgées et la récupération des journées de grève et aboutissent aux avancées suivantes : **création de sections syndicales d'entreprise**, **4ème semaine de congés payés**, **formation permanente**.

Pendant ce mouvement contre la Loi Travail, les syndicats de luttés ont été la cible des médias et du gouvernement : « preneurs d'otages », « casseurs » et même « terroristes » Tout était bon pour discréditer les militant-es et leurs organisations.

POURTANT s'il n'y avait pas de syndicat, il y a beaucoup de choses que les salarié-es, les privé-es d'emploi, les retraité-es, les jeunes, les femmes n'auraient pas, car toutes les avancées sociales ont été obtenues par le rapport de force des syndicats et des travailleur-euses en lutte, dans la grève, dans la rue, dans l'action.

Alors, ça sert à rien les grèves et les manifs ? Voyons ça !

1946 : Les acquis du Conseil National de la Résistance.

Car oui, les membres du CNR étaient aussi des militant-es politiques et syndiqué-es. Parmi les mesures appliquées à la Libération, citons la **nationalisation de l'énergie** (création d'Électricité de France), **des assurances** (AGF) et **des banques** (Crédit lyonnais, Société générale), MAIS SURTOUT la **création de la Sécurité sociale et son lot de protection** : assurance maladie, congés maladie, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité, la branche familiale, maternité, logement, assurance vieillesse, retraite

► **Les grandes grèves de 1955** à Nantes et Saint-Nazaire, et d'autres mouvements, poussent la régie Renault à anticiper un conflit social : elle accorde à ses salarié-es, en 1955, une **troisième semaine de congés payés**, généralisée à tout le pays en 1956 par le gouvernement.

Et maintenant

Ce sont tous ces acquis qu'on essaie de préserver, avec certes plus ou moins de succès depuis ces dernières années (1995, 2003 2006, 2010).



Parfois on perd, mais si on ne s'était pas battu ??

Ils et elles le savent bien que la lutte paie toujours !!!

Quelques luttes du printemps/été 2016

Fos-sur-Mer

20 jours de grève et de blocages contre la Loi Travail mais aussi des revendications locales... qui ont fini par être écoutées ! La Direction a dû céder sur l'essentiel du cahier revendicatif : des embauches pour améliorer les conditions de travail, le réajustement des coefficients, le traitement égalitaire des salarié-es, l'attribution d'une prime mensuelle...
20 jours de mobilisation, d'entraide, de présences syndicalistes ou non... ça paie !

Pennes Mirabeau

Après 32 jours de grève, les salarié-es ont eu gain de cause !
En grève depuis la mi-juin, les salarié-es du centre de tri n'ont rien lâché et ça a marché : le 11 juillet, un accord a été trouvé.
L'essentiel des revendications a été obtenu : amélioration des conditions de travail et des conditions d'hygiène et de sécurité ainsi qu'une prime de dangerosité et de pénibilité !
En bonus, les salarié-es ont aussi gagné la satisfaction d'avoir amené la Direction à les écouter et les [re]considérer et la certitude qu'ensemble, on peut tout !

B&B Joliette : 8 cendrillons et 1 patron

Cendrillon ? Vous connaissez ? Oui, évidemment ! Vous pensiez que ce n'était qu'un conte. Et bien, laissez-moi vous raconter l'histoire de 8 cendrillons modernes. Ben oui, le nombre de salarié-es exploitée-es est proportionnel au profit des actionnaires... il explose ! Mais revenons à notre histoire...

Il était une fois, 8 femmes de chambres qui décidèrent de ne plus supporter l'insupportable et de le faire savoir à leur patron.

Elles décidèrent alors de se mettre en grève et de faire la liste de leurs revendications. Ne croyez pas qu'elles demandaient la lune, non, juste que soit respecté le code du travail et ne plus être considérées comme des esclaves des temps modernes*.

Ici, contrairement au conte, aucun prince charmant ne se penche sur elles pour les sortir de leurs conditions de travail, non, au contraire, les 8 cendrillons des temps modernes s'organisent toutes seules et vont chercher les syndicats pour qu'ils viennent leur prêter main-forte et mettent à leur

disposition leurs expériences.

Notre histoire, contrairement au conte dure 17 jours. 17 jours de piquet de grève sous un soleil de plomb, 17 jours de courage, de persévérance et de combat. Et à la fin, elles ont gagné !

La morale de cette expérience pourrait se résumer à peu de chose : Si tu relèves la tête, si tu t'organises, tu peux améliorer tes conditions de travail, **QUEL QUE SOIT TON BOULOT.**

[Les syndicats ont apporté leur expérience et leurs soutiens logistiques. Ils ne se sont à aucun moment substitués aux salariées en grève.]

*Les salariées revendiquent : Paiement à l'heure et non plus à la tâche, installation d'une pointeuse, Diminution de la cadence de travail, Deux jours de repos consécutifs avec roulement pour le week-end, Prime d'habillage et de déshabillage, Prime de panier, Respect des temps de pause légaux et mise à disposition d'un local pour les personnels, Valorisation des contrats temps partiels à 130 heures, Amélioration des tenues de travail et indemnités d'entretien, Obtention du 13ème mois.

Et c'est pas fini !



La GRÈVE !

Comment ça fonctionne ? Quels sont mes droits ?

Qui peut faire grève ?

Le droit de grève est une liberté individuelle garantie par la constitution.

Tout salarié-e, syndiqué-e ou non, a le droit de faire grève. Même dans les petites entreprises, le droit de grève existe, il faut le faire exister !

Quelles conditions pour faire grève ?

« **Tout salarié peut s'associer* à un mouvement de grève, même si aucune revendication particulière à l'entreprise n'a été formulée et même si le salarié est seul à suivre ce mot d'ordre dans l'entreprise** » (Cass. Soc. 29 mai 1979 – N°7840-553).

* "s'associer" signifie

- soit qu'il y a un préavis national ou au niveau de la branche professionnelle ;
- soit dans l'entreprise, le dépôt d'un avis de grève par un syndicat ou d'un groupe de salariés ;
- s'il n'y a pas d'appel par un syndicat : deux salarié-es au moins doivent remettre au chef d'entreprise des revendications professionnelles associés au motif de la grève. En dehors de ces conditions on ne peut donc pas décider tout-e seul-e d'une cessation individuelle de travail.

Faut-il signer des documents avant ?

Non aucun document écrit ne peut être exigé de la part de votre employeur-euse. Excepté dans le secteur public et certaines entreprises où un préavis est nécessaire (comme par exemple les transports de voyageurs ou la collecte des déchets, certains établissements de santé). **Aucune sanction ne peut être retenue pour fait de grève.**

Pour mon salaire, que se passe-t-il ?

L'employeur-euse peut (il ou elle n'est pas obligé-e) retenir sur le salaire de la personne en grève la fraction de salaire correspondant à la durée pendant laquelle le salarié-e est en grève. Aucune autre retenue ne peut être appliquée. Pour la plupart des secteurs vous pouvez faire grève pour la durée que vous décidez : une heure, une demi-journée, une journée ou plus.

L'entreprise peut-elle me remplacer ?

Elle ne peut pas faire appel à des travailleur-euses temporaires ou à des salarié-es engagé-es par un contrat à durée déterminée pour remplacer des salarié-es grévistes.

Mots croisés engagés

Horizontalement :

- I. Qualifie la méthode hollandaise.
- II. Conjonction. Façon de régner illustrée par le 49-3.
- III. ...et coutumes. Hélas partout.
- IV. Partagé. La CFDT est clairement celle du gouvernement.
- V. Ne pas l'avoir aux yeux permet de toiser les nasseur-euses. Condition.

- VI. Hollande ne le sera plus. Continent emmêlé.
- VII. Elle est de rigueur.
- VIII. 502 romain. Fonction.
- IX. Petit mais bien moins bête et têtu que Valls. Tout juste sorti de l'usine.
- X. C'est un droit actuellement très contesté.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II			■							
III	■			■						
IV			■							■
V		■						■		
VI				■					■	
VII										■
VIII				■		■				
IX					■					■
X										

Verticalement :

1. Ile chère à Jospin. On n'a pas fini de l'arpenter.
2. Peut être à couture même si on n'a pas fini d'en découdre. Causa la perte.
3. Union qui peut tout faire péter.
4. Gai participe. Va-et-vient. Négation.
5. Utilises.
6. Ce que Valls et sa clique s'emploient à faire de nos droits. Négation.
7. Syndicat de lutte démocratique auquel vous avez désormais hâte d'adhérer, n'est-ce pas ?
8. Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (vous ne le saviez pas, vous le saurez maintenant). Bue après les manifs.
9. Destination prochaine de la loi travail. Génie nordique qui fait cruellement défaut au gouvernement actuel.
10. On se bat pour en bâtir une nouvelle. En latin.

◀ Retrouvez les solutions sur www.solidaires13.net !

